

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° I-244

présenté par
M. Aubert et M. Abad

ARTICLE 14

- I. – Supprimer les alinéas 1 à 85.
- II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 89.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article a pour objectif d'augmenter la part d'effort financier des organismes chargé d'une mission de service public (CCI, Agences de l'eau,...). Alors que ceux-ci ont déjà fortement contribué les années précédentes à l'effort demandé à l'ensemble des Français, il apparait indispensable de leur offrir une certaine stabilité budgétaire, afin notamment de pouvoir recentrer leur action. Il convient dès lors de supprimer les alinéas précités